

## Commission de la formation et de la vie universitaire | CFVU

### Séance plénière du 13 novembre 2023

Délibération n°2023-45

**Objet :** [DELIBERATION] Proposition de subventions accordées aux projets associatifs étudiants dans le cadre du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE).

**Pièce(s)-jointe(s) :** Tableau des projets retenus par la commission FSDIE du 26/10/2023.

**VU** l'article 12 de la loi relative à l'Orientation et à la Réussite des Étudiants (ORE) 11°2018-166 du 8 mars 2018 qui institue « une contribution destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention » (article 1.841-5 du Code de l'éducation) ;

**VU** l'article D841-11 du code de l'éducation ;

**VU** le décret n°2019-205 du 19 mars 2019 relatif aux modalités de programmation et de suivi des actions financées par la Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC) qui fixe au minimum à 30 % les montants de la CVEC consacrés par chaque université au financement de projets portés par des associations étudiantes et aux actions sociales à destination des étudiants et au minimum à 15 % le financement de la médecine préventive (article D84111 du Code de l'éducation) ;

**VU** la circulaire ministérielle du 23 mars 2022 relative à l'engagement, encouragement et soutien aux initiatives étudiantes au sein des établissements d'enseignement supérieur sous tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ;

**VU** les statuts de l'université d'Orléans ;

**VU** la proposition de la commission FSDIE du 26 octobre 2023.

**Considérant ce qui suit :** Il revient à la Commission de la formation et de la vie universitaire d'adopter les mesures visant à favoriser les activités culturelles, sportives, sociales ou associatives offertes aux étudiants.

### Après en avoir délibéré,

**Article 1 :** La CFVU adopte les projets associatifs étudiants proposées par la commission FSDIE réunie le 26 octobre 2023.

**Article 2 :** la présente délibération sera publiée sur son site internet et transmise sans délai au recteur de la région académique, chancelier des universités.

Effectif Statutaire :	40	Quorum :	19
Membres en exercice :	39	Membres présents :	19
		Membres représentés :	7
		Total :	26

#### Décompte des votes :

Votants :	26	Pour :	20
Refus de participer au vote :	-	Contre :	4
Suffrages exprimés :	24	Abstention :	2

### La délibération est adoptée.

Fait à Orléans, le 23 novembre 2023

La Présidente du Conseil Académique

  
Caroline Andrezza

#### Destinataires de la délibération :

Monsieur le Recteur de l'académie, chancelier des Universités,  
Vice-Président formation et vie universitaire,  
La direction des services généraux,  
La direction générale des services adjoint à la formation – Vie étudiante  
Service juridique de l'université d'Orléans.

#### Modalité de recours contre la présente délibération :

En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'université d'Orléans, et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans. Siège : Université d'Orléans – Château de la Source – 45000 Orléans.

## Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) de l'Université d'Orléans

Année universitaire 2023/2024 - Commission FSDIE du jeudi 26 octobre 2023

Associations étudiantes	Intitulé des projets	Subvention proposée par la commission
ACUO	Saison sportive de Cheerleading - 2023-2024	7 000€
Association des étudiants et stagiaires Sénégalais d'Orléans - AESSO	Journée culturelle des étudiants internationaux - 3 janvier 2024 Salle Fernand Pellicer - La Source	5 000€
	Journée d'intégration des étudiants Sénégalais - 11 novembre 2023 Salle Albert Camus - 11 novembre 2023	1 000€
APAS'O (UFR ST)	Soirée Handibasket - 29 février 2024 - gymnase universitaire	500€
ASCUB (IUT de Bourges)	Participation au championnat universitaire de Football - année 2023-2024	3 000€
Bureau des arts - BDA Polytech	Visite du château de Meung sur Loire - mars 2024	300€
	Soirée Quizz "L'Art en question" - janvier ou février 2024 - Le Bouillon	200€
BDE GEA (IUT d'Orléans)	Séjour sportif au ski - 18 au 22 janvier 2024 - L'Alpe d'Huez	5 000€
Clinique Juridique (UFR DEG)	"La semaine de la Clinique Juridique" - janvier 2024 - campus de La Source	600€
Culture Horizon (IUT d'Orléans)	Séjour culturel à Lisbonne - février 2024	3 500€
DCO (IUT d'Orléans)	Tournoi de Laser Game - 18 janvier 2024 - Orléans	700€
	Journée au Futuroscope - 17 février 2024	1 800€
	Journée au Village de la Chimie - 1er mars 2024 - Paris	600€
E-Sport Association (IUT d'Orléans)	Organisation d'événements d'e-sport - IUT d'Orléans	700€
GCOUDE (UFR ST)	Conférence scientifique - mars 2024 - Le Bouillon	1 700€
Infasso / FIFO (IUT d'Orléans et UFR ST)	Organisation de la "Nuit de l'Info" - 7 et 8 décembre 2023 bâtiment 3IA - UFR ST	1 800€
JapGEA (IUT d'Orléans)	Combat de Sumo - 16 et 30 novembre 2023 - gymnase universitaire	400 €
Les IUTiens de Châteauroux (IUT de l'Indre)	Séjour sportif au ski - 13 au 20 janvier 2024 La Plagne	5 000€
M2DCJ (UFR DEG)	Concours d'éloquence "Bar ô maître" - 22 novembre 2023 et 24 janvier 2023 UFR DEG - 7 ou 8 mars 2024 - Cour d'appel d'Orléans	1 500€
	Conférence sur l'art oratoire - janvier 2024 Musée des Beaux-Arts d'Orléans	1 000€
ÔCampus	Malette de prévention des risques en soirées - année 2023-2024	3 700€
	Organisation de l'Orlinz Cup - 5 soirées - gymnases de la Source	1 400€
Polytech Orléans Racing	Préparation de 3 véhicules - compétition de Kart - Mer	2 000€
Polytech Sport Filles	Tournoi sportif féminin des Tigresses - mai 2024 Halle des sports - campus de La Source	6 500€
<b>Total</b>	<b>24 projets</b>	<b>54 900 €</b>

